

1. PROPRIETES :

DETERQUAT AL est un biocide prêt à l'emploi, sans rinçage.

DETERQUAT AL est un produit destiné à la désinfection de toutes les surfaces, y compris en industries agro-alimentaires, métiers de bouche, artisanat alimentaire, laboratoire alimentaire. DETERQUAT AL peut également s'utiliser pour la désinfection des mains.

Désinfection des surfaces :

DETERQUAT AL est un désinfectant de surface répondant également aux contraintes de la production alimentaire, et est utilisé pour la désinfection dite « intermédiaire ».

Il peut être utilisé pour la désinfection des vitrines réfrigérées.

DETERQUAT AL peut s'utiliser également dans les locaux et pour le matériel des ordures et déchets.

Désinfection des mains :

DETERQUAT AL peut également s'utiliser en désinfection des mains par friction.

DETERQUAT AL est :

- bactéricide,
- levuricide,
- fongicide,
- virucide.
- mycobactéricide

selon les normes européennes en vigueur.

Efficacité virucide couverte sur le Coronavirus.

DETERQUAT AL :

- Son label ECOCERT garantit le respect de l'environnement
- 98,35% des ingrédients sont d'origine végétale ou minérale
- ECODÉTERGENT certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements).

La formule est autorisée sous SIMMBAD sous le N°62029.

DETERQUAT AL est conforme au règlement Biocide (UE) 528/2012 pour les usages en TP1, TP2 et TP4. Conforme au règlement européen agriculture biologique CE 834/2007 (et ses amendements).

2. MODE D'EMPLOI ET EFFICACITE BIOCIIDE :

Pour les surfaces, pulvériser le produit pur, laisser agir le temps nécessaire puis essuyer avec un chiffon propre. Ne nécessite pas de rinçage.

En application sur les mains, appliquer une noisette au creux de la main et frictionner les mains pendant le temps de contact nécessaire et jusqu'à séchage complet des mains.

DETERQUAT AL peut également s'utiliser en trempage pour les petits matériels. DETERQUAT AL doit être utilisé après nettoyage préalable pour les surfaces.

Pour réduire l'impact sur l'environnement, respecter les recommandations de dosage.

EFFICACITE	Norme	TEMPS	T°C	Conditions	Souches	Concentration minimale
BACTERICIDIE						
Bactéricide	EN 1276	5 min.	20°C	Conditions de propreté et de saleté	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Escherichia coli</i> <i>Escherichia coli K12*</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i> <i>Salmonella enterica</i> <i>Listeria monocytogenes</i>	PUR
	EN 13727*	30 sec.*	20°C*	Conditions de saleté médicale*		
	EN 13697	30 secondes	20°C	Conditions de propreté		
	EN 13697	5 min.	20°C	Conditions de saleté		
LEVURICIDE/FONGICIDIE						
Lévuricide	EN 13624*	60 secondes*	20°C*	Condition de saleté médicale*	<i>Candida albicans</i>	PUR
	EN 1650 et EN 13697	30 secondes	20 °C	Condition de propreté		
	EN 1650 et EN 13697	15 min.	20 °C	Condition de saleté		
Fongicide	EN 13624*	5 min.*	20°C*	Condition de saleté médicale*	<i>Aspergillus bresiliensis</i>	
	EN 1650 et EN 13697	15 min.	20°C	Condition de propreté et de saleté		
VIRUCIDIE						
Virucide	EN 14476	60 secondes	20°C	Condition de propreté	<i>Vaccinia Virus Ankara (MVA)**</i> <i>Adenovirus</i> <i>Murine norovirus (MNV)</i>	PUR
		2 min.		Condition de propreté	<i>Poliovirus</i>	
		5 min.		Condition de saleté médicale		
	EN 16777	60 secondes	Condition de propreté	<i>Adenovirus, Murine norovirus (MNV)</i>		
MYCOBACTÉRICIDE						
Mycobactéricide	EN 14348	30 secondes	20°C	Condition de saleté	<i>Mycobacterium avium</i> , <i>Mycobacterium terrae</i>	PUR

* Concerne la désinfection des mains.

** Cette souche est représentative des virus enveloppés pour un usage en désinfection et hygiène des mains (TP1).



ECODÉTERGENT

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
Pouvoir moussant :	Non moussant
pH :	6,5 +/- 1,5
Densité :	0,85 +/- 0,02
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE N°648/2004)) :	30% et plus éthanol Contient aussi : eau, dénaturants de l'alcool.
Type de préparation :	TP1 : Produit destiné à l'hygiène humaine TP2 : Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides. TP4 : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
Substance active :	Alcool Ethylique (N°CAS : 64-17-5) à 751 g/kg

5. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :

- Carton de 12x750ML. Réf. 002071809 - palette de 36 cartons.
 - Bidon de 5L (carton de 4). Réf. 002071808 - palette de 128 bidons. (Désinfection des surfaces et désinfection des mains).
 - Bidon de 20L. Réf. 002071804 - palette de 28 bidons.
- Emballages 100% recyclable.

6. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Produit facilement inflammable.

Dans le contexte actuel de pandémie, nous avons différentes sources d'éthanol qui selon le grade, présentent une odeur plus ou moins particulière et parfois forte. Cette odeur n'engendre aucune altération quant au produit ni à l'efficacité de ce dernier et disparaît avec l'évaporation.

Toutes nos sources d'alcools utilisées pendant cette pandémie sont conformes à l'arrêté du 17 avril 2020, modifiant l'arrêté du 13 mars 2020, valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Attention, le Deterquat AL est à utiliser avec précaution sur les surfaces peintes. Faire un essai préalable sur une petite surface.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0718) : + 33 (0)3 83.22.50.50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

N° de révision 16/11/2020-V8

